

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

RÉUNION PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 26 mai 2016 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- Monsieur RASSAA arrivera plus tard.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur MESTREZ arrivera avec un peu de retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Monsieur STEIN est absent et Monsieur PIRE arrivera avec un peu de retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Madame MARENNE est excusée

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de ce jour, le document 15-16/255 modifié, une note relative à la déclaration 2015 de mandats et de rémunération à la Région wallonne qui doit être rentrée pour le 30 juin au plus tard, n'oubliez pas, une version papier de votre fiche fiscale pour l'année 2015 ainsi qu'une carte d'accès permanente aux sites provinciaux qui vous est offerte par la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et est valable durant toute la saison 2016. Merci Monsieur MOTTARD.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Proposition de motion relative aux modalités de vote pour le scrutin provincial d'octobre 2018 dans les neuf communes germanophones.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 15-16/276).

Ce document, dont le texte a été mis à votre disposition sur le portail des Conseillers, a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil le mardi 17 mai et a été avalisé par consensus.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. OSSEMANN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. OSSEMANN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député-Président, Madame et Messieurs les Députés, chers Membres.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Je voudrais quand même prendre la parole pour dire quelques mots sur cette motion-là. Moi je suis très content de voir cette motion-là parce que tout le monde a déjà eu ce problème-là dans notre région, de voter avec deux systèmes, c'est très très difficile pour le citoyen et c'est pour ça, je remercie vous tous pour soutenir ce point et de plus, ça ne sert à rien, c'est mon point de vue personnel comme dernièrement le Bourgmestre de notre région a dit, ça ne sert à rien de se présenter pour les élections provinciales, moi je dis c'est une table qui existe et même comme germanophone, on doit être autour de la table.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres demandes d'interventions ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre amie Anne MARENNE est malheureusement à quai pour les raisons que vous pouvez comprendre au niveau de la SNCB donc je m'exprime en son nom et au nom du groupe CDH-CSP pour dire que cette motion est évidemment soutenue sans réserve. Il est de l'intérêt démocratique que chaque citoyenne et chaque citoyen de notre province puisse s'exprimer en temps voulu, de la même manière pour les échéances communales que provinciales.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? M. NIESSEN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIESSEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Chers Collègues, je m'associe à ce qui a été dit, je trouve qu'il est déplorable que les exécutifs wallons et germanophones ne soient pas parvenus à se mettre d'accord pour avoir un même système d'élection pour les élections communales et provinciales et je pense que c'est une bonne initiative de la Province de dire, d'essayer de mettre des interlocuteurs autour de la table.

Voilà, nous soutenons cette motion. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Une autre demande d'intervention ? M. ZACHARIAS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ZACHARIAS, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

Tout est dit, je voulais de ma part aussi vous témoigner de ma satisfaction par rapport à la décision qui a été prise, d'essayer du moins, ce qui est difficile en politique du moins, de mettre deux parties à la même table.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Voilà, je pense qu'on est dans une position où on aimerait bien faire valoir une partie de la modalité (ou modernité ?) au niveau du choix des élections donc par rapport à ça, juste un grand merci pour la position qu'a pris le Conseil provincial. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Plus personne ne souhaite intervenir ? Non. Je clos donc la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour l'adoption de cette motion ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 15-16/254 : Modification de la représentation provinciale au sein du Guichet du crédit social « Terre et Foyer » : annulation de sa décision du 25 février 2016.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 15-16/254).

Ce document a été examiné par le Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau du Conseil vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil :

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016**Document 15-16/255 : Règlement provincial relatif à l'octroi d'une aide aux communes pour les années 2016-2017-2018 en vue de la prise en charge partielle des dépenses liées à la réforme des services d'incendie – Proposition de conventions de partenariat.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 15-16/255).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Freddy BREUWER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités.

Voilà, j'ai la lourde tâche de faire un rapport sur les travaux de la première Commission, en tous cas de l'examen d'un point relatif à la prise en charge partielle des dépenses des services d'incendie, plus exactement de conventions de partenariat avec les Communes. Donc, la première Commission s'est réunie sur le sujet notamment, le 23 mai, dans les locaux d'ailleurs de l'asbl « Liège Métropole » qui est quelque peu à la manœuvre également et qui dénote effectivement que ce sujet qui est un sujet éminemment supracommunal.

Les membres de la Commission ont entendu la présentation du dossier par Mme la Directrice générale.

Le dossier qui est soumis à l'examen de la première commission et puis à votre Assemblée aujourd'hui s'inscrit pleinement dans le cadre de la Déclaration de politique générale wallonne pour la période 2014-2019 et porte sur l'affectation de 10% du Fonds des Provinces, sous la forme d'une aide de 3.600.000 euros environ, dirons-nous, apportés par la Province aux Communes de son ressort en couverture de leurs dépenses en matière de services d'incendie.

Les propositions de conventions de partenariat pour 2016-2017-2018 s'inscrivent dans la logique de l'aide attribuée en 2015 et entendent conforter la mise en œuvre du dispatching commun aux 6 zones de secours du ressort de la Province de Liège tel que recommandé, ce dispatching, par les conclusions de l'étude réalisée et financée par la Province en 2015 au travers d'ailleurs de son aide aux communes.

Pour ce faire et après concertation avec les Communes et les directions de zone, en date des 9 et 20 mai derniers et obtention de leur accord moyennant 2 modifications mineures, le Collège propose d'octroyer par convention de partenariat un montant équivalent à celui de 2015, réparti à parts égales en un financement direct dudit dispatching et en une subvention directe à chaque Commune pour autant que celui-ci s'engage à soutenir au sein des conseils de zone toute décision relative à la mise en œuvre et au bon fonctionnement dudit dispatching.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Pour rappel, celui-ci doit pour fonctionner valablement, disposer d'un effectif de 36 personnes, soit 6 personnes par zone, comprenant au moins 6 personnes germanophones ou parfaitement bilingues.

Un tel dispositif correspond à un besoin objectif qu'il est à l'évidence pertinent de rencontrer de manière identique sur l'ensemble du territoire provincial. La mise en commun des moyens représente évidemment un intérêt sur le plan économique et financier mais aussi opérationnel. En d'autres mots, un meilleur service au moindre coût.

A la question d'un Conseiller relativement à l'approbation par le Collège du texte définitif reprenant les modifications mineures demandées par les Communes et les zones, il lui est répondu que le Collège réuni ce jeudi 26 mai les approuverait sans réserve puisque toutes les parties ont marqué leur accord explicite ainsi que la première Commission s'apprêtait à le faire lorsque la question a été posée.

Pour votre parfaite information, sachez que les modifications mineures portaient sur les deux éléments suivants : la participation des zones au processus de sélection des 2 responsables fonctionnels un principal et un adjoint du dispatching en visant leur complémentarité et, deuxième modification mineure, l'élargissement au grade de capitaine de l'officier mis à disposition par les zones et appelé à exercer la mission de chef de salle au sein du dispatching.

Celles-ci, ces modifications, ne changent en rien l'esprit et très peu la lettre des accords et des conventions.

A la question d'une Conseillère, d'une Commissaire, interrogeant sur l'enveloppe financière dédiée à cette aide aux communes, M. le Député – Président tient à préciser que les dépenses de la Province de Liège en faveur de la prévention et de la lutte contre l'incendie sont plus importantes et nettement supérieures à l'aide faisant l'objet des conventions de partenariat avec les communes si l'on veut bien prendre en considération les actions provinciales telles que l'École du Feu et l'École des Cadets, à titre d'exemple. J'imagine qu'il y a d'autres choses qu'il est moins facile de recenser mais qui se font également.

La proposition de convention recueillie, avec toutes ces explications, 9 voix pour et 2 abstentions de la part des Commissaires présents lors du vote.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial pour ce rapport très complet. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. CULOT, vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je ne serai pas très long mais je pense qu'on ne peut pas parler de supracommunalité à longueur de Conseils et de Commissions sans quand même prendre la peine de souligner le vote que le Conseil s'apprête à faire aujourd'hui.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Je pense que si tout est dit ou tout est négocié sur la question, alors que nous nous apprêtons à voter, ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas souligner le signal extrêmement fort me semble-t-il qui est constitué par le vote du règlement. C'est ma première observation.

La deuxième, c'est que l'impact financier budgétaire est évidemment conséquent et c'est plus qu'un symbole, c'est un véritable signe quant à la trajectoire que prend notre Institution dans les années à venir puisque je le rappelle comme vous le savez que c'est 10 % du Fonds des Province qui sont mis en œuvre par le vote de ce règlement.

La troisième observation c'est que ce règlement, il a quand même pour objectif d'améliorer aussi sur le terrain réellement l'efficacité des services et je pense en particulier à la création de ce dispatching central, ça me paraît tout à fait essentiel et je pense que l'on doit porter le message en dehors de nos murs.

Et puis la dernière observation c'est que tout évidemment n'est pas encore terminé, que la réforme doit continuer à produire ses effets et qu'il reste des accords à aller chercher, que pense que l'on doit compter sur le Collège et Liège-Europe-Métropole pour essayer de continuer à obtenir ces convergences. Et si vous me permettez ce mot, par des temps politiques que je trouve fort tendus et parfois aux niveaux régional et fédéral, fort peu aimables, les uns avec les autres, je pense que le signal que l'on peut donner par ces convergences et par les accords que l'on est capable, en province de Liège, d'obtenir avec tous les partis politiques démocratiques, c'est un signal extrêmement fort et je pense que l'on doit être fière de pouvoir porter le message d'une réforme d'ampleur et partagé par tous les partis politiques. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres demandes d'interventions ? Monsieur DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, chers Collègues.

Deux, trois mots. Il est évidemment heureux d'entendre dans cette Assemblée un partage unanime sur la qualité de la DPR, sur les interventions provinciales, et sur l'affectation du Fonds des Provinces. C'est un temps fort qu'au nom de mon groupe, je demande que nous soulignons.

Deux, fier de la réforme. Certains, en première Commission, ont été émus, heurtés ou bousculés par le vote des représentants de mon groupe. C'est la cohérence ! A partir du moment où Liège-Europe-Métropole, dont l'Assemblée générale est composée de l'ensemble des Bourgmestres et des membres du Collège provincial, vote à l'unanimité ce projet, il est évident que la cohérence n'est pas une abstention de membres d'un groupe politique dont les Bourgmestres notamment ont approuvé, apprécié et donc ont partagé aussi le développement de la réforme.

Il y a encore du travail, nous le ferons ensemble, et j'espère que le consensus auquel mon ami, néanmoins confrère et collègue Fabien CULOT vient de faire référence, pourra nous amener à mieux encore dans les semestres prochains, réalisons cette opération, nous en sommes fiers.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il une autre demande d'intervention ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Je pense qu'on ne va pas s'encenser à longueur de Conseils. On peut être heureux de l'aboutissement d'un certain nombre de textes mais, j'entends notre collègue M. DRION plaider en faveur d'une reconnaissance de la cohérence de son groupe, j'ai envie de dire « c'est la moindre des choses » !

Malheureusement, malheureusement, si vous me permettez, malheureusement, le modèle de supracommunalité, même s'il apporte un certain nombre d'avantages, et là je vais peut-être me répéter, je pense qu'on enfonce le clou en tapant plusieurs fois dessus, de manière un peu imagée et simpliste, n'est pas pratiqué de la même façon dans tous les arrondissements.

Et même s'il y a, au niveau de Liège-Europe-Métropole, une attention particulière qui a été évidemment exprimée et concrétisée quant au fait que 4 partis politiques démocratiques soient représentés de manière plutôt égalitaire dans les organes de décisions, ce n'est pas dans tous les arrondissements la même chose.

Alors, nous le redisons, nous soutenons évidemment et nous participons aux différents travaux pour l'avenir de notre territoire, certains le délimitent à la province de Liège, on ne va pas refaire le débat mais je pense que pour certaines matières on pourrait le redélimiter d'une autre façon, et en tous cas, partons de ce qui existe et travaillons de manière constructive avec des Institutions qui existent, je pense qu'il ne faut pas être en réforme permanente parce que, à ce moment-là, je pense qu'on n'est plus efficace mais en tous cas, ce que nous souhaitons vraiment, c'est qu'en même temps de continuer à travailler sur le fond, de manière constructive, l'on puisse réfléchir véritablement à faire en sorte que tous les organes de supracommunalité puissent un moment donné être constitués d'une manière beaucoup plus pluraliste et représentative.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Plus personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/256 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « COMPAS-FORMAT » – Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/257 : Octroi de subventions en matière de Communication – Demande de soutien de l'asbl « Liège Gestion Centre-Ville ».

Document 15-16/258 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – Demande de soutien de l'asbl « Union des groupements du Folklore Gastronomique de la Province de Liège ».

Document 15-16/259 : Octroi de subventions en matière de Grands Evénements – demande de soutien de la Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 15-16/256, 15-16/257, 15-16/258, 15-16/259) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la première Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 15-16/260 : Première assemblée générale ordinaire 2016 des associations intercommunales à participation provinciale (1^{ère} partie) : AQUALIS.

(Voir rapport)

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 15-16/260).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission et a soulevé une remarque. J'invite donc le rapporteur, M. Freddy BREUWER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Me revoilà, vous pourrez constater que c'est mon jour, c'est le problème quand on truste les Commissions, on est désigné rapporteur mais c'est avec beaucoup de plaisir, Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités que je fais donc un rapport sur l'examen par la deuxième Commission réunie le 20 mai et qui avait notamment à son ordre du jour pour le point relatif à l'Assemblée générale ordinaire 2016 de l'intercommunale AQUALIS.

La deuxième Commission a entendu Madame la Députée provinciale Katty FIRQUET préciser la position du Collège relativement à cet ordre du jour.

Le Collège propose l'abstention sur les points relatifs au rapport d'activités - comptes et bilan, et l'approbation des autres points. Le Collège souhaite profiter de ce moment pour rappeler qu'il souhaite une clarification de la stratégie de l'intercommunale dans un paysage institutionnel provincial comprenant d'autres acteurs publics d'importance sur le plan touristique, pensant bien sûr à la Fédération du Tourisme de la Province de Liège et plusieurs Maisons du Tourisme dans l'arrondissement de Verviers, constituant le ressort d'AQUALIS.

Un Commissaire se dit heureux d'entendre le Collège souhaiter cette clarification car il considère plus AQUALIS comme un club de marche et se demande en fait ce qu'elle fait et à quoi sert l'intercommunale.

Un autre Commissaire, en guise de réponse refait l'historique d'une association constituée pour venir en aide à la Ville de Spa dans son projet de relance du thermalisme et précise également qu'AQUALIS s'est positionnée comme interface au travers d'un « convention bureau » ou d'autres initiatives du même type pour générer quelques recettes et pour couvrir ses coûts de fonctionnement.

Il n'en reste pas moins que l'intercommunale recouvre le champ d'actions de l'activité de la FTPL et des Maisons du Tourisme, elles-mêmes sujettes à restructuration. Les Maisons du Tourisme hein, pas la Fédération provinciale !

Après ces considérations, les Commissaires présents approuvent par 6 voix pour et 4 abstentions la position préconisée par le Collège et la position à défendre à l'Assemblée générale d'AQUALIS.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je ne reviendrai plus.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- Monsieur le Président, chers Collègues.

C'est un peu ennuyeux d'entendre chaque année budgétaire, chaque législature, ces remontrances ou finalement, ces récriminations vis-à-vis d'AQUALIS. Alors, on peut manifester sa désapprobation de l'une ou l'autre façon avec un vote d'abstention sur l'un ou l'autre point, mais au nom de mon groupe, j'ai quand même envie d'interroger le Collège s'il n'y a pas d'autres moyens, on parlait tout à l'heure de se mettre autour de la table pour régler un problème de mode de scrutin, est-ce qu'il ne serait pas, peut être allez vous me dire que ça a déjà été fait mais, ne serait-il pas mieux, beaucoup plus constructif, d'envisager une autre façon de dialoguer que à coup d'abstentions sur l'un ou l'autre point ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. D'autres demandes d'interventions ? Monsieur MOTTARD. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc si vous le permettez.

Je pense que la Commission et le rapport qui a été relaté définit bien l'ambiguïté des missions d'AQUALIS par rapport au travail journalier de la Fédération du Tourisme sur la promotion du tourisme et du tourisme d'affaires.

Je pense que comme président de la Fédération du Tourisme, avec d'autres, nous avons à plusieurs reprises rencontré le ou les responsables d'AQUALIS. A plusieurs reprises ceux-ci se sont engagés à se retirer de la promotion touristique et du tourisme d'affaires.

Si vous êtes un lecteur attentif des rapports d'activités, vous pouvez y lire que selon les saisons, c'est appliqué ou ce n'est pas appliqué. Je vous renvoie dans les rapports d'activités précédents où c'était écrit noir sur blanc que la promotion touristique était abandonnée par AQUALIS. Force est de constater que l'édition 2015 du rapport d'activités revient sur ce qui avait été convenu.

Probablement M. le Conseiller, des nouvelles initiatives seront prises. Tout à l'heure, on a venté la sagesse du Collège en termes de supracommunalité, comptez sur moi pour sensibiliser les responsables de l'intercommunale étant entendu qu'AQUALIS a toute sa raison d'être pour gérer les thermes puisque c'est pour ça qu'elle a été créée.

Donc, je rapporterai également votre inquiétude auprès du responsable de l'intercommunale

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/261 : Octroi de subventions en matière Sociale et de Santé – Demande de soutien de la Commune de Chaudfontaine.

Document 15-16/262 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le cancer ».

Document 15-16/263 : Octroi de subventions en matière de Relations extérieures – Demande de soutien de la Fondation Euritalia.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour (documents 15-16/261, 15-16/262, 15-16/263) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Les documents 15-16/261 et 263 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le point 15-16/261 de l'ordre du jour était consacré à la demande de la Commune de Chaudfontaine d'un soutien de la Province pour l'organisation de manifestations en matière de promotion de la Santé et pour la mise à jour et l'impression d'un répertoire des services d'aide et de soins à domicile sur la commune.

Suite aux remarques de deux commissaires, il a été convenu que les services administratifs de la Province se renseigneraient quant aux destinataires et au mode de distribution de ce répertoire.

Le point a été adopté par 6 voix pour et 4 abstentions.

Quant au point 15-16/263, il était consacré à la demande de la Fondation Euritalia d'un soutien de la Province pour l'organisation d'activités célébrant l'amitié belgo-italienne et plus particulièrement pour la manifestation des 4 et 5 juin sur le site de Blegny-Mine.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Un Commissaire a demandé si la subvention en espèce de 4.000 € comprenait l'aide en nature de la Province ou si cette aide était supplémentaire. Il a été répondu que l'aide en nature était additionnelle à la subvention en espèces et que le montant total de l'aide de la Province pouvait être donc estimé à un peu plus de 6.000 € avec la valorisation de l'aide en nature.

Le point également a été adopté par 6 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 15-16/262, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 6 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 15-16/264 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Espace 251 Nord ».

Document 15-16/265 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Bolly-Charlier ».

Document 15-16/266 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Image&3D Europe ».

Document 15-16/267 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Brasseurs ».

Document 15-16/268 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concerts du Printemps du Val-Dieu à Aubel ».

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 15-16/264, 15-16/265, 15-16/266, 15-16/267, 15-16/268) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 15-16/267 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Pierre ERLER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Pour le coup ce sera court. Effectivement, votre 3^{ème} Commission s'est réunie mardi dernier pour

Un Commissaire demande s'il est bien exact que le soutien sera accordé pour des travaux de peinture et le Député répond qu'effectivement s'était la priorité de l'ASBL et que le Collège a estimé que c'était sans doute la meilleure manière de l'aider cette année.

Le point est adopté par 6 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne les documents 15-16/264, 265, 266 et 268, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 6 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 15-16/269 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 15-16/269).

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Notre quatrième Commission s'est réunie ce mardi 24 mai afin d'examiner les comptes de l'exercice 2015 de notre Institution, document 15-16/269.

Une présentation pertinente des chiffres est réalisée par le Directeur financier. Ceux-ci laissent apparaître un résultat budgétaire positif avant les prélèvements d'un montant de 38.651.000 € et après les prélèvements d'un résultat de l'exercice positif de 4.247.000 €.

Différents graphiques sont présentés relatifs à la répartition des recettes ainsi qu'à la répartition des dépenses.

Un élément pertinent est soulevé, en effet, le ratio établi entre le budget et le compte 2015 nous donne pour les recettes un ratio de 101,5 % et pour les dépenses, de 97,8 %. Ce qui signifie que la gestion budgétaire a été prudente, que les dépenses n'ont pas été sous-estimées et que les recettes n'ont pas été surestimées.

Le résultat budgétaire à l'extraordinaire se solde quant à lui par un boni, après prélèvement, de 9.201.000 €.

Ces éléments permettent de constater que le résultat budgétaire global du service ordinaire est en boni pour la troisième année consécutive et que notre dette globale est bien maîtrisée.

Suite à cette présentation, quelques questions sont posées. La première porte sur les remboursements de subventions octroyées à Lierneux. Un crédit budgétaire estimé à 1.260.000 euros avait été prévu mais aucun droit constaté n'est repris au compte.

Il est répondu qu'à l'époque, le Conseil provincial avait marqué son accord sur la convention réglant la reprise du CHS L'Accueil par l'intercommunale de Soins Spécialisés de Liège. Dans cette convention, une avance de trésorerie a été versée afin de couvrir le déficit de l'activité hospitalière du site de Lierneux.

Le montant de 1.260.000 € correspond à la différence entre l'avance de trésorerie versée pour 2013 et le déficit réel. Actuellement, cette convention et ses modalités d'application font l'objet de discussions et de réévaluations. Le dossier est donc réanalysé et, dans l'attente de décision formelle, le droit n'a pas été constaté en 2015.

La seconde question concerne les frais d'entretien des routes qui continuent à apparaître dans les comptes alors qu'il semblait au Conseiller que l'ensemble des routes provinciales avaient été cédé. Est-ce normal de continuer à payer pour leur entretien ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Effectivement, la plupart des voiries ont été cédées, néanmoins, il reste quelques petits dossiers à régler. La mise en place n'est donc pas encore tout à fait opérationnelle mais cet article va s'éteindre progressivement.

Une autre question a trait aux recettes ordinaires et plus particulièrement à la participation des étudiants aux dépenses obligatoires de l'enseignement supérieur. A cet article, on constate que l'on prévoyait une recette de 470.000 €, or il n'y a que 184.000 € de droits constatés. Pourquoi cette différence ?

L'administration n'ayant pas pour l'instant une réponse immédiate à donner, une réponse écrite à cette question sera remise au Conseiller.

La question suivante concerne la compensation dans le cadre de l'exonération du précompte immobilier en Natura 2000. Un crédit budgétaire de 134.000 € était prévu, or on retrouve dans les droits constatés 484.000 €. Pourquoi cette différence ?

Dans ce cas-ci, il est répondu qu'il s'agit d'une information donnée par la Région Wallonne. Les estimations sont parfois fort différentes d'un exercice à l'autre suivant la rapidité de l'enrôlement. Sont repris ici les montants réellement constatés.

Un Conseiller pose une question plus générale concernant les dépenses de transferts. Par exemple, dans la rubrique des transferts qui concerne les Grands événements, on constate qu'il reste un montant à reporter de plus de 1.240.000 €. A quoi cela est-il dû ?

Il est répondu que dans ce domaine, c'est la décision de l'engagement de la dépense qui acte celle-ci. Mais l'engagement proprement dit ne se fait pas nécessairement au même moment, aussi certains engagements ne sont réalisés qu'après obtention des justificatifs. Ce qui prend parfois un certain temps d'où la discordance entre l'engagement et les imputations.

Une dernière question est évoquée. Un résultat aussi positif est bien entendu une excellente chose pour notre Province. Ce résultat a notamment permis d'augmenter de manière sensible les liquidités dont dispose la Province en fin d'exercice. Or, actuellement les marchés financiers sont tels que l'on entend parler de l'éventualité de voir apparaître des intérêts négatifs sur les comptes bancaires.

La Province est-elle concernée par ces taux négatifs et plutôt que de prendre ce risque, ne serait-il pas de bonne gestion de prélever moins dans le portefeuille de nos contribuables ?

Le Député en charge des finances dans sa réponse souligne tout d'abord la confiance qu'il a au Directeur financier pour assurer la bonne gouvernance financière de notre Province afin d'éviter cette situation.

Il rappelle également que le Collège provincial a établi un planning budgétaire qui respecte des balises de dépenses de dettes à respecter. Et si les chiffres nous montrent que l'on ne va pas mal, il faut rester prudent.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Certains éléments nous incitent à la prudence, le rendement du PRI, qui est notre ressource principale, celui-ci est susceptible d'être impacté par les multiples demandes de dégrèvement que font les entreprises. Cette année, les prévisions nous donnaient une recette de l'ordre de 179.000.000 d'euros, or on a reçu 181.000.000 mais cela peut s'inverser. Il faut donc être prudent.

Il est également rappelé que dans la note de politique générale, le Collège provincial s'engageait à diminuer la charge de la dette et ce, même si elle est particulièrement basse au regard des autres pouvoirs publics.

Suite à ces réponses, notre Commission s'est prononcée par 6 voix pour et 3 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Conseiller provincial (à la tribune).- M. le Président, mes chers Collègues.

Le compte est toujours évidemment un moment important, techniquement et politiquement.

Le rapport aussi de la Cour des Comptes est une mine d'information évidemment légales et techniques mais politiquement, je le redis, c'est important, surtout pour un groupe de la minorité et pourquoi pas pour la majorité pour identifier çà et là des points d'amélioration éventuelle.

Au nom de mon groupe, j'aimerais formuler plutôt l'une ou l'autre question au Collège qui n'ont pas pu être posées en Commission parce que nous ne disposions pas de ce rapport à ce moment-là en tout cas parce que nous n'avions pas pu l'étudier en détail.

A propos de ce rapport, j'aurais souhaité connaître les raisons qui ont amené le Collège à ne pas envoyer dans un délai, je dirais, raisonnable, la version définitive du compte approuvée parce qu'effectivement, la Cour des Comptes visiblement aurait souhaité en disposer au moins 15 jours avant l'arrêt de ceux-ci par le Conseil.

Il y a une autre interpellation et là effectivement la réponse de M. le Député sera, en tout cas je l'espère, éclairante. C'est que visiblement la Cour relève que les emprunts de l'exercice propre ont été conclus en l'absence de prévisions budgétaires et a fortiori en l'absence d'autorisation du Conseil et ce pour un montant de plus de 10 millions d'Euros. Je vous avoue que cela nous a fort interpellés et nous aurions souhaité savoir si cela n'aura pas de conséquences sur la suite des événements et sur les projets qui sont nés de ces emprunts.

Il y a toute une série de remarques récurrentes concernant les pièces justificatives visiblement que le Directeur financier n'arrive pas à récupérer ou qu'il récupère avec un certain nombre de rappels, je pense qu'il serait vraiment intéressant qu'il y ait plus de rigueur et je sais que le directeur financier s'y attèle, il nous le répète chaque année mais nous nous disons que si la Cour prend la peine de le répéter chaque année c'est que visiblement il est important de le rappeler.

Alors, nous avons identifié aussi une remarque mais qu'on peut peut-être extrapoler à d'autres domaines concernant l'achat de denrées alimentaires, il a été observé visiblement que pas mal d'institutions ne recouraient pas à des marchés publics alors peut-être y a-t-il des raisons objectives, objectivables et la Cour conseille à l'administration centrale de peut-être collecter toutes ces demandes et pourquoi pas de passer un marché public un peu plus global. On pourrait peut-être se dire qu'avec la motion contre le dumping social que nous avons votée avec les clauses sociales, avec les clauses environnementales, cela permettrait aussi à un moment donné, peut-être si on perd en flexibilité à cause du marché public, on pourrait peut-être aussi gagner en qualité grâce à ces clauses-là qui viennent d'être connues aussi au niveau fédéral grâce à la transcription de la Directive européenne. En tout cas, c'est un point sur lequel on souhaiterait vraiment interpeller le Collège pour avancer et pour faire en sorte qu'évidemment, pourquoi pas, on puisse faire des dépenses beaucoup plus rationalisées mais surtout, important à nos yeux, ne pas perdre en qualité.

Nous avons également lu même si M. le Député et il a raison de le dire, quand on a une dette qui est de 112€ / habitant, il faut être aveugle ou complètement de mauvaise foi, ce qui n'est pas notre cas, pour reconnaître que cette dette est basse mais nous relevons quand même que il y a une augmentation de celle-ci qui est de 2,5 millions d'euros et nous aurions souhaité en connaître les explications quitte à nous renvoyer en Commission si l'explication est un peu trop technique.

Alors, quant au boni, je voudrais juste relever que c'est un boni après prélèvements et que même un Conseiller de la majorité visiblement relève que cela permet évidemment de relever les liquidités de la Province mais quand on combine cela avec d'autres éléments, c'est-à-dire le rendement supérieur que représente l'additionnel au précompte immobilier de plus de 2 millions, je me dis, tiens, les liquidités, elles, du citoyen sont entrain de diminuer. C'est un enjeu, nous revenons chaque année sur ce dossier là mais c'est un dossier important, c'est un impôt qui est véritablement injuste, inégalitaire. Vous le savez, vous le savez, cet impôt représente 70% de nos recettes, c'est un levier important mais quand on l'utilise de manière injuste cela fait plus de dégâts forcément. Et donc, j'en termine là, rassurez-vous, je ne vais pas être trop trop long, on y reviendra à la session budgétaire parce que ce qui est intéressant c'est évidemment de faire une analyse du budget avec les comptes. Ça paraît aussi intéressant. Alors, on souhaiterait aussi avoir quelques explications sur les montants chaque année assez élevés des crédits sans emploi et des crédits reportés. Quant aux crédits reportés, ces montants sont importants et la Cour relève et cela nous interpelle que cela constitue une dette potentielle qui viendrait grever à l'avenir le solde budgétaire et la trésorerie de la Province. Voilà pour notre analyse qui n'est pas exhaustive, on reparlera de tout cela évidemment à la session budgétaire.

Je vous remercie pour votre attention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

M. LE PRESIDENT. – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. La réponse du Collège provincial.

M. R. MEUREAU, Député provincial (à la tribune). – M. le Président, chers Collègues. Je viens d'entendre que quelques questions. J'ai bien compris qu'effectivement le rapport de la Cour des Comptes était transmis une demi-heure avant la Commission donc je comprends évidemment qu'il y ait eu le temps de la lecture, le temps des questions par contre si même et là je renverrai à des données techniques puisque j'ai entendu le délai raisonnable de 15 jours avant etc... On s'en reparlera. Les documents sur les comptes, ils étaient déjà donnés donc il y a quand même quelques questions qui me sont posées qui auraient pu m'être posées en Commission de manière à ce que l'on soit à égalité dans les questions et dans les réponses.

Donc, je me permettrai de profiter de votre suggestion. Je reviendrai avec beaucoup de précisions sur certaines de ces questions. Il y a quand même des choses générales qui peuvent être dites.

Je salue le représentant de la Cour des Comptes qui nous fait l'honneur de sa présence ici aujourd'hui et j'en profite, et ce n'est pas la première occasion pour dire et remercier de l'excellente collaboration qui existe entre nos services financiers particulièrement notre Directeur financier bien entendu et la Cour des Comptes et je pense que nous sommes une des rares Provinces ou institutions d'ailleurs qui considère que nous avons une excellente collaboration et nous ne vivons pas cela comme un contrôle mais simplement comme un accompagnement de techniciens objectifs par rapport à une gestion.

Pour ce qui est maintenant, je prends un petit peu au hasard des choses, sur les dépenses par emprunts en l'absence d'autorisation. Sans autorisation, je rappelle quand même que cela a été souligné dans les rapports du Directeur financier que ce n'est pas contredit, que nous sommes dans les balises, nous restons dans ces balises-là. J'ai entendu à la fin que finalement il y a deux vocables un peu contradictoires qui sont utilisés puisque d'un côté on dit, oui la dette est en baisse mais elle est quand même un peu en augmentation et d'autre part, on dit, il y a des crédits sans emploi ou des crédits reportés.

J'ai entendu dans le rapport initialement qu'on était justement très proche et un peu au-dessus au niveau des recettes et très proche, et un petit peu en-dessous par rapport aux dépenses mais on atteint le pourcent, le pourcent et demi de différence. Quand j'ai 98,5% à l'école, j'avais une médaille quand je rentrais à la maison.... donc, c'est une chose.

Pour le reste, par rapport justement à la rigueur de gestion, j'ai salué l'échange par rapport à la Cour des Comptes. Si le monde était parfait, nous le saurions et on ne se revendique pas parfait et peu progresser chaque jour. Il faut connaître l'importance et je ne demande certainement pas à la Cour des Comptes de dire que nous sommes parfaits donc, il faut reconnaître l'importance des choses qui sont relevées et pour le dire, c'est M. COP qui répond, il cite un rapport de la Cour des Comptes, général, qui a été fait sur l'ensemble des Provinces il y a plusieurs mois et il y a plusieurs mois, et bien la Province de Liège, et je regrette et tant pis mais moi je réponds au Conseil provincial de Liège et bien, elle était celle qui sortait le premier élève par rapport à la rigueur de gestion, y compris en ses contrôles externes et internes. Donc, voilà un petit peu dans quel esprit je vous réponds aujourd'hui.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

J'ai demandé évidemment qu'on note avec précision les questions. Totalement ouvert pour revenir lors d'une prochaine Commission ou bien en tenir compte et les intégrer pour ne pas marcher comme cela, on ne va pas revenir chaque fois sur des questions budgétaires mais on peut être très concret et très précis lors de la prochaine session budgétaire. Nous sommes à la veille des vacances d'été et déjà le Collège va s'interroger sur comment préparer le budget 2017 donc à mon avis, ce sera l'occasion d'aller au fond de la discussion.

Pour ce qui est des denrées alimentaires, oui, on peut avoir un marché stock. Je rappelle qu'il y a à peu près 400 bâtiments provinciaux, il n'y a pas autant de cantines heureusement mais il y a un fameux nombre en tout cas et avec mon Collègue André Denis, on prône les circuits courts. Bonne chance pour faire un marché stock sur autant de cantines, sur autant de productions et autant de cohérence mais là, on peut réfléchir mais cela me paraît une tâche très complexe.

Pour le reste, et bien, je revendique quand même que nous gérons en bon père de famille et avec la rigueur qui convient.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député provincial. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/270 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2015 des fonds provenant de différents legs.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 15-16/270).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les douze résolutions.

Document 15-16/271 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition, dans le cadre du plan global d'acquisitions prioritaires de véhicules 2016, d'un minibus adapté pour les besoins de l'Institut provincial d'Enseignement Spécialisé de Micheroux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 15-16/271).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/272 : Avis à donner sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2016 arrêtée par l'Etablissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la Province de Liège.

Document 15-16/273 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge à Verviers

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 15-16/272, 15-16/273) ont été regroupé à la demande des membres de la quatrième Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016

Le document 15-16/273 ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La 4^{ème} Commission avait à l'ordre du jour ce mardi 24 mai 2016, un avis à donner sur le compte de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque de la Dormition de la Vierge à Verviers, document 15-16/273.

Une seule question est posée par un membre de la Commission.

Pourquoi le subside provincial de 4.000€ prévu dans le budget 2015 n'a pas été versé à la Fabrique d'Eglise ?

Il est répondu que ceci est dû au fait que la complétude du dossier a été constatée le 21 avril 2016 et donc trop tard pour verser le subside. En conséquence, le subside provincial sera versé ultérieurement.

La Commission propose par 7 votes pour et 3 abstentions de donner un avis favorable sur le compte 2015 de la Fabrique d'Eglise orthodoxe grecque de Verviers.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 15-16/272, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 7 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 MAI 2016**Document 15-16/274 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Académie Karaté Leponce ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l’ordre du jour (document 15-16/274).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n’a soulevé aucune remarque ni aucune question. C’est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/AB/17 : Amendement budgétaire : Création d’un article budgétaire (621/613301) visant la création ou l’aménagement d’immeubles destinés aux circuits courts – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l’ordre du jour (document 15-16/AB/17).

Ce document a été soumis à l’examen de la quatrième Commission.

L’amendement budgétaire a été retiré par le groupe CDH-CSP a vu des explications et informations données en Commission.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l’ordre du jour. Aucune réclamation n’ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2016, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 9 juin 2016 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 16h10'.

IX.- Séance à huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.